

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil neuf, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme F. SAVY – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme J. FOURGEUX – M. J. DERRE – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. B. BAILLY – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme C. EYMARD-ANDRY – M. J. PLANTARD – Mme A. NICOLAS – M. D. VIGNEULLE – Mme A. TRUTIE de VAUCRESSON – Mme M. FLEURY – M. B. DURAND – M. JL. COMBES – Mme M. PALICH – M. F. PERIDON – M. P. SAINSARD – Mme B. AUZANNEAU – M. C. TORRE – M. R. ZALLIO – Mme M. REUZE.

Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY – Mme C. DECLERCK par M. JM. GUILBOT – M. P. RACINE par M. G. ALAPETITE – Mme D. REDSTONE par M. J. PLANTARD – Mme MC. BARTHES par Mme M. REUZE – M. F. ANDRE par M. P. SAINSARD – Mme C. GAUTHIER par M. C. TORRE.

Absents :

/

Mme A. NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la décision Modificative n°2 au Budget Primitif
- APPROUVE l'attribution de subventions à des associations locales
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal
- APPROUVE les nouvelles modalités d'application des baux relatifs aux logements communaux
- ADOPTE la convention de partenariat 2009-2011 avec la MJC
- APPROUVE la création d'un Conseil Communal des Ados
- APPROUVE les demandes de subvention pour la rénovation 2010 du Gymnase Paloisel
- ADOPTE la tarification de l'étude surveillée 2009-2010
- ADOPTE le règlement des séjours de vacances jeunesse
- APPROUVE la modulation de la tarification des rendez-vous de la Fresnaye
- APPROUVE le bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme avant enquête publique,
- ADOPTE la convention d'occupation temporaire du domaine public d'une partie du trottoir côté gare routière, au profit de la SNCF, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment voyageurs et du passage souterrain
- ADOPTE la convention à passer avec la société VALOTEX pour la mise en place de conteneurs destinés à la collecte de textiles.
- APPROUVE le contrat pour l'eau de la vallée de l'Yerres aval et du Réveillon

Guy GEOFFROY
Député Maire